COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

LISTE DES DELIBERATIONS

Exécution de l’article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Affiché le 24 mai 2023

L’AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY,.

Excusés représentés :

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT)..

****

N° 102 - Présentation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2023.

PREND ACTE

N° 103 - Décisions municipales prises par le Maire en application des articles L.2122-22 du CGCT.

PREND ACTE.

N° 104 - Modification de la délibération n°80 du 15 juillet 2020 relatif à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 44 POUR ET 5 ABSTENTIONS *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 105 - Approbation du compte financier unique 2022 du budget principal et des budgets annexes chambre funéraire et restaurant communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 43 POUR ET 5 ABSTENTIONS *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT)*
Monsieur OLLIER ne prend pas part au vote.

N° 106 - Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune au cours de l'année 2022.
PREND ACTE

N° 107 - Bilan des actions de formation suivies par les membres du Conseil municipal pour l'année 2022.

PREND ACTE

N° 108 - Affectation du résultat constaté au compte financier unique 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 44 POUR ET 5 ABSTENTIONS *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT)*

N° 109 - Budget supplémentaire 2023 de la Commune et budgets supplémentaires des services annexes de la chambre funéraire et du restaurant communal relatifs à l'exercice 2023.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 38 POUR ET 11 CONTRE *(Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame DE POIX, Monsieur RAKOTOANOSY)*

N° 110 - Prolongation de l'autorisation de programme - crédits de paiement pour la création d'un complexe sportif.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 38 POUR ET 6 CONTRE *(Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Madame DE POIX, Monsieur RAKOTOANOSY)* ***ET 5 ABSTENTIONS*** *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT)*

N° 111 - Subvention aux associations locales - exercice 2023 - Subvention à Rueil Expos et Salons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 112 - Subvention aux associations locales - exercice 2023 - subvention exceptionnelle à Rueil Culture Loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 44 POUR. *Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame THIERRY ne prennent pas part au vote.*

N° 113 - Fixation des tarifs municipaux des activités sportives 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 114 - Fixation des tarifs municipaux des activités de l'enfance.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 44 POUR ET 5 CONTRE (*Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT*)

N° 115 - Fixation des tarifs municipaux des activités de la jeunesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 116 - Fixation des tarifs municipaux des activités de la prévention et de la médiation**.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 117 - Modification de la délibération n°59 du conseil municipal du 4 avril 2023 portant fixation des tarifs municipaux des activités culturelles 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 118 - Approbation des tarifs fixés par le Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux pour les activités culturelles de la saison 2023/2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 41 POUR. *Monsieur OLLIER, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur ELIZAGOYEN, Monsieur NABEDRYK, Monsieur TABIT ne prennent pas part au vote*.

N° 119 - Cession d'un appartement situé 68 rue Voltaire.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 44 POUR ET 5 CONTRE *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 120 - Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs et de la restauration scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 121 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention tripartite de fourniture de chaleur à conclure entre la SAS Géo Rueil la Ville de Rueil-Malmaison et le concessionnaire du service public de chauffage urbain Rueil Energie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 122 - Approbation du lancement de la consultation relative au contrat de maintenance multitechnique des sites communaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49

N° 123 - Octroi de la protection fonctionnelle à une adjointe au Maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 124 - Lancement d'un appel à projet relatif à l'aménagement intérieur et l'exploitation d'une halle "gourmande" sur l'écoquartier de l'Arsenal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR ET 5 CONTRE (*Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT*)

N° 125 - Approbation de la convention à conclure avec Sorbonne Université et le CNRS autorisant l'étude de la biodiversité dans les espaces verts de la Ville de Rueil-Malmaison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 126 - Garantie communale d'un emprunt d'un montant total de 4 686 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par IMMOBILIERE 3F pour l'opération de 290 logements situés au 2 à 20 avenue Tassigny à Rueil-Malmaison**.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 127 - Acquisition d'une emprise d'alignement sise 30 avenue de Versailles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 128 - Constat de la désaffectation et déclassement d'une emprise de domaine public non cadastrée de 104 m², située 8 rue Nadar.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 129 - Cession d'une emprise de terrain non cadastrée de 104 m² environ, située 8 rue Nadar.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 130 - Cession d'une emprise de terrain de 77 m² située 102 rue des Talus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 131 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat relatif au marché global de performance énergétique sur 7 bâtiments communaux portant modification du SIRET d'un cotraitant**.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 132 - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession de services relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaire conclu avec JC DECAUX.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 44 POUR ET 5 CONTRE (*Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT*)

N° 133 - Approbation de la consultation pour l'entretien des espaces verts .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 134 - Approbation de l'acte modificatif n°2 au contrat n°20008 de concession du service de réalisation et d'exploitation du réseau de chauffage urbain conclu avec ENGIE ENERGIE SERVICE, devenue RUEIL ENERGIE, portant modification de l'annexe relative à la convention de fourniture de chaleur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 135 - Approbation du protocole d'accord transactionnel à conclure entre la Ville et Monsieur BOULANOUAR suite à l'annulation de la vente de parkings situés Square Ronsard.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 38 POUR, 6 CONTRE *(Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Madame DE POIX, Monsieur RAKOTOANOSY)* ***ET 5 ABSTENTIONS*** *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 136 - Autorisation de prise en charge de frais de déplacement dans le cadre d'un échange international au sein de la Ville jumelée de Jelgava en Lettonie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 137 - Dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre de la délégation de service public du stationnement payant sur la voirie**.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 138 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine concernant l'Espace Rencontre de la Villa Familia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 139 - Convention à conclure avec le département des Hauts-de-Seine pour la transmission d'actes d'état civil par voie électronique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 140 - Convention de partenariat avec la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux dans le cadre du Festival du Film de Rueil-Malmaison et fixation des tarifs relatifs à cette manifestation**.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 141 - Attribution par la Ville de Rueil-Malmaison du Prix de l'Illustration Jeunesse et du Prix Gavroche lors du Salon du Livre pour la Jeunesse 2023**.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

N° 142 - Convention de partenariat avec la Société la Société Rumaldis (enseigne E.Leclerc) pour la vente d'ouvrages des auteurs présents dans le cadre du Salon du Livre pour la Jeunesse 2023, à la Médiathèque Jacques Baumel.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 44 POUR ET 5 CONTRE *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT)*

N° 143 - Convention de mise à disposition d'une partie de la prairie du domaine de vert-mont, propriété de la fondation TUCK au profit de la brigade équestre de Rueil-Malmaison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR 49 POUR

****

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 22 mai 2023, à 21h 15.